

collection. Il fut donc impossible à cet homme sensible de songer aux pauvres Acadiens. De sorte que tandis qu'il apportait tant de soin à trier les bestiaux, les Acadiens, eux, furent traités comme des bestiaux et embarqués pêle-mêle. (Ibid. pages 158 et 159.)

Le dialogue est sur le même ton, en particulier ce passage entre deux acadiens français dont l'un dit à l'autre à propos de prêter serment.

Plusieurs — J'unais nous ne le prêterons.

Le villageois — Pourquoi pas ?

Plusieurs — Traîtres.

Le villageois — Mais, écoutez ! Prêtons le serment, en convenant en nous-même qu'on ne nous lie que jusqu'à ce que nous recevions des secours de la France.

Voilà qui est présenter nos ancêtres, les ancêtres des enfants qui écoutaient là, sous un bien joli jour, sans doute.

Le reste du dialogue est sur ce ton avec un éloge encore plus pathétique de ce bon général Winslow.

Au milieu de la première bagarre, entre le Père Félicien qui dit :

Que faites vous, mes enfants ? Quelle folie vous prend ? Pendant quarante ans j'ai vécu parmi vous et je vous ai enseigné non pas seulement par mes paroles mais par mes actes à vous aimer les uns les autres. Est-ce là le fruit de mes veilles, de mes travaux, de mes prières et de mes privations ? Avez-vous si vite oublié toutes les leçons d'amour et de pardon ?

C'est encore un essai pour faire croire que le clergé catholique avait conseillé la soumission et protesté contre la révolte de ces malheureux.

C'est faire croire que les missionnaires pactifiaient avec le pouvoir et avec l'anglais ; c'est faux : cela se fait aujourd'hui, mais ça ne se faisait pas alors.

Écoutons Rameau St. Père sur le compte des missionnaires :

Mais lorsque l'on voit Cornwallis faire bâtir un véritable fort sur l'isthme, au quartier de Misagonish, c'est-à-dire au beau milieu du district de Beaubassin, toutes les populations françaises des environs craignirent pour leur sécurité, abandonnèrent leurs terres et leurs maisons et se transportèrent, avec leurs bestiaux et leurs meubles, de l'autre côté de Shédiac, pour se mettre sous la protection du commandant français, Ch. de Boishébert.

Un des missionnaires qui étaient attachés aux missions indiennes M. l'abbé Le Loutre, se chargea alors de la direction et du rétablissement de ce flot de réfugiés, qui arrivait presque subitement dans une contrée

encore très peu peuplée. Avec le concours du gouvernement français, il leur fit exécuter de très grandes quantités de fossés et de digues, afin d'y enclorre comme dans leurs anciennes demeures, des polders dans lesquels ils se seraient établis.

L'abbé Le Loutre se mit de sa personne, avec un zèle et un dévouement extraordinaires, à la tête du travail, avec les Acadiens ; cette entreprise fut soutenue avec énergie et persistance pendant plusieurs années ; les Anglais en étaient furieux, et le gouvernement d'Halifax mit à prix la tête de M. Le Loutre. (Ibid. pages 148, 149.)

Ça n'est pas la même histoire que celle des Tableaux Historiques, mais c'est celle que nous voulons enseigner à nos enfants ; sans laisser souiller leur esprit par de lâches palinodies.

Pour eux, nous reproduisons une des belles pages de l'ouvrage que nous avons déjà cité. Ils y trouveront sans phrases, sans exagération, calme et paisible, le plus sûr jugement qui ait été porté sur cet acte qui sera toujours la honte de la couronne d'Angleterre.

Les Archives de la Nouvelle-Ecosse sont remplies à ce sujet de lamentations et de cris de fureur contre les représailles des Acadiens échappés au désastre. Cependant, de quoi se plaignent ces colons ? N'étaient-ils pas victimes de leurs propres injustices ? Ils récoltaient ce qu'ils avaient semé. Qui donc avait transformé ces populations paisibles, trop douces même, trop confiantes surtout, en hordes vagabondes et irritées qui ne pouvaient plus vivre que de pillage et de vengeance ?

Quel avait donc été leur crime ? Ils réclamaient opiniâtrement les droits qui leur avaient été accordés par une série d'actes publics et authentiques ; les Anglais répondaient que ces actes étaient irréguliers : cela est assez surprenant, pour des actes multiples, successifs, dont l'origine remontait à un traité international, interprété par une déclaration de la reine d'Angleterre elle-même. Cependant cette irrégularité eût-elle été réelle, encore fallait-il les entendre, les discuter, les faire juger par le *Board of plantation* et appeler à cette délibération les délégués de la France, qui était garante de ce traité.

Mais encore, tout cela eût-il été fait, eussent-ils été condamnés, eussent-ils eu vingt fois tort, était-il juste, était-il acceptable par un être humain de les mettre hors la loi comme des fauves, sans distinction de personnes, en bloc, hommes, femmes et enfants ? On les a précipités pour toute leur vie dans la misère et dans la souffrance ; on les a pourchassés à feu et à sang comme des bêtes enragées, jusque dans les bois ; quel châtement leur eût-on donc infligé, s'ils avaient été des pillards et des assassins ?

Mais leur crime était bien autre : ce crime, c'était la justice même de leur cause et de leurs réclamations ; ne pouvant raisonnablement y répondre on les déporta ; ce crime c'était la peur furieuse et bestiale, que la défaite de Braddock avait jeté parmi les Anglo-Amé-